

VIDE GRENIER

(Vente ouverte aux particuliers et associations)

Dimanche 29 mars 2026

SAINT-MEEN

(Proimité de LESNEVEN. Axe LESNEVEN / LANDIVISIAU)

De 9h à 17h

Salle multifonction – Espace Jean-Yves SALAUN

Entrée : **1.50 €** ; gratuite pour les - de 12 ans

Renseignements et réservations de tables (**4 € la table de 1.20 ml**)

Au 02.98.83.62.21 (heures des repas)

Organisé par le comité de jumelage de Saint-Méen/Thiéfosse (Vosges).

Bulletin d'inscription à retourner **obligatoirement** avec le chèque de réservation

(Aucune réservation ne sera retenue, sans le montant lié à l'emplacement réservé)

A l'ordre : Comité de jumelage de Saint-Méen

Chez Mr. GUYADER Dominique, 15 lotissement Kernuz 29260 ST MEEN

Nom..... Prénom.....

Adresse Tél :

N° Pièce d'identité + date et lieu d'émission

Contenu de la vente :

Réserve un emplacement de..... table (s)

Soit : **4 € x = €**

Déclare avoir pris connaissance du règlement imprimé au verso et atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux vide-greniers par an :

Date et signature :

Règlement

*Cette manifestation s'adresse aux particuliers et aux associations régies par les lois 1901/2005.

*Les membres **du comité de jumelage de Saint-Méen**, se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.

*L'accueil des exposants se fera de **07h00 à 09h00**. Passée cette heure, l'association se réserve le droit de réattribuer l'emplacement réservé par un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à un remboursement ou dédommagement d'aucune sorte.

*Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de **09h** et à ne pas remballer avant **16h45**.

*Les objets et collections déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de casse, vols ou autre préjudice.

*Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués, par le comité de jumelage de Saint-Méen.

*Les tables sont louées aux exposants qui seront tenus responsables des éventuelles dégradations. Les dommages sont payables immédiatement.

* La restauration et la vente de boissons sur le site de la manifestation se feront exclusivement par le comité de jumelage de Saint-Méen.

*Les participants attestent sur l'honneur ne pas participer à plus de deux vide-greniers par an.

Le comité de jumelage Saint-Méen / Thiéfosse (Vosges)
vous souhaitent une très bonne journée.